



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 27 avril 2016 — N° 167

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Habel (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner la carrière militaire du brigadier général Luis de Sousa.

Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire du Regroupement de services intégrés Propulsion inc.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter les équipes de l'Association des joueurs de hockey Express de Laval inc. pour leurs performances sportives.

Mme Samson (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de l'entreprise Marques Constellation Québec inc.

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter Mme Myriam Lortie, journaliste à L'Hebdo du St-Maurice, lauréate du prix Michelle-Roy.

27 avril 2016

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de souligner les réalisations de l'organisme Le Rebond, ressource alternative en santé mentale.

M. Daoust (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la Semaine de la sensibilisation sur la sécurité ferroviaire.

M. Surprenant (Groulx) fait une déclaration afin de souligner la 25^e Semaine minière du Québec.

Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de La Fondation du sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs de Montréal.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'Association de chasse et pêche de Contrecoeur inc.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de L'Arche L'Étoile inc.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

27 avril 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Mme Charbonneau, ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, dépose :

Le rapport annuel 2014-2015 sur les activités du Fonds de soutien aux proches aidants et sur les activités de la Société de gestion l'Appui national.
(Dépôt n° 2138-20160427)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 22 avril 2016, que lui a adressée M. Navdeep Bains, ministre fédéral de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, en réponse à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée le 17 février 2016 concernant le projet CSeries de Bombardier.
(Dépôt n° 2139-20160427)

Dépôts de rapports de commissions

M. le Président dépose les rapports des commissions parlementaires qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2016-2017 :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles;
(Dépôt n° 2140-20160427)

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire;
(Dépôt n° 2141-20160427)

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation;
(Dépôt n° 2142-20160427)

27 avril 2016

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail;
(Dépôt n° 2143-20160427)

Le rapport de la Commission des finances publiques;
(Dépôt n° 2144-20160427)

Le rapport de la Commission des institutions;
(Dépôt n° 2145-20160427)

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens;
(Dépôt n° 2146-20160427)

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux;
(Dépôt n° 2147-20160427)

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement.
(Dépôt n° 2148-20160427)

Dépôts de pétitions

Mme D'Amours (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 43 citoyens et citoyennes du Québec, concernant un monument commémoratif aux personnes décédées ou blessées au travail.

(Dépôt n° 2149-20160427)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

27 avril 2016

Motions sans préavis

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant l'embauche des jeunes décrocheurs; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de lutter contre le jeu pathologique, surtout dans les milieux défavorisés;

QU'elle demande au gouvernement d'évaluer sérieusement la proposition de réduire de 11 620 à 10 000 le nombre d'appareils de loterie vidéo en opération au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Vien, ministre responsable du Travail, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Jour de deuil national en mémoire des victimes d'accidents au travail qui se tiendra demain le 28 avril 2016;

QUE cette commémoration nous rappelle que la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs est une priorité pour notre société;

27 avril 2016

QUE l'Assemblée nationale souligne aussi la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs, qui aura lieu dimanche le 1^{er} mai 2016.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

À la demande de Mme Gaudreault, deuxième vice-présidente, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme David (Gouin), conjointement avec M. Lisée (Rosemont) et M. Paradis (Lévis), présente une motion concernant les parents d'enfants lourdement handicapés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 74, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 92, Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives;

27 avril 2016

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Sur la motion de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, et conformément à l'article 286 du Règlement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'exercice financier 2016-2017.

Commission plénière

M. Ouimet, président de la commission plénière, informe la commission que la durée maximale de cette étude a été fixée à deux heures et que la répartition du temps de parole a été prévue comme suit : 30 minutes sont allouées à M. le président pour ses remarques préliminaires; environ 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 27 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 18 minutes sont allouées au deuxième groupe d'opposition.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux de la commission plénière se poursuivent au-delà de 13 heures.

27 avril 2016

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. Busque (Beauce-Sud), membre de la commission plénière, fait rapport à l'Assemblée.

À 13 h 10, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de lutter contre le décrochage scolaire, notamment par des interventions visant à dépister et à prévenir des retards d'apprentissage auprès des enfants d'âge préscolaire;

QU'elle demande au gouvernement de développer sur 5 ans un système universel, mais non obligatoire, de prématernelle pour tous les enfants de 4 ans à partir de 2017.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; environ 51 minutes 30 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; environ 30 minutes 54 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; environ 20 minutes 36 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; et 7 minutes sont allouées aux députés indépendants, sous réserve d'un maximum de 2 minutes pour la députée d'Arthabaska. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

27 avril 2016

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose :

QUE la motion de M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

Aux 5^e et 6^e lignes, après le mot « gouvernement » remplacer les mots « de développer sur 5 ans un système universel, mais non obligatoire, de prématernelle pour tous les enfants de 4 ans à partir de 2017. » par les mots « du Québec de poursuivre le développement de classes de maternelle 4 ans, en priorisant les enfants en milieu défavorisé, et ce, dès l'automne 2016. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de lutter contre le décrochage scolaire, notamment par des interventions visant à dépister et à prévenir des retards d'apprentissage auprès des enfants d'âge préscolaire;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de poursuivre le développement de classes de maternelle 4 ans, en priorisant les enfants en milieu défavorisé, et ce, dès l'automne 2016.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, et sur la motion d'amendement de M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de son intervention, Mme David (Gouin) propose :

QUE la motion de M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

27 avril 2016

Au deuxième paragraphe, remplacer les mots « développer sur 5 ans un système universel, mais non obligatoire, de prématernelle pour tous les enfants de 4 ans à partir de 2017. » par les mots « continuer à soutenir le développement des centres à la petite enfance y compris les groupes 4 ans, tout en continuant de développer des prématernelles 4 ans pour les enfants défavorisés du Québec. »

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de lutter contre le décrochage scolaire, notamment par des interventions visant à dépister et à prévenir des retards d'apprentissage auprès des enfants d'âge préscolaire;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de continuer à soutenir le développement des centres à la petite enfance y compris les groupes 4 ans, tout en continuant de développer des prématernelles 4 ans pour les enfants défavorisés du Québec.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, refuse les propositions d'amendement de M. Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et de Mme David (Gouin).

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition.

À la fin de son intervention, Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) propose :

QUE la motion de M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, soit amendée de la manière suivante :

À la fin du deuxième alinéa, ajouter les mots « , en priorisant les milieux défavorisés et en évaluant, par la suite, la possibilité de déployer le réseau sur l'ensemble du territoire en se basant sur une analyse approfondie des résultats de la première phase. »

27 avril 2016

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de lutter contre le décrochage scolaire, notamment par des interventions visant à dépister et à prévenir des retards d'apprentissage auprès des enfants d'âge préscolaire;

QU'elle demande au gouvernement de développer sur 5 ans un système universel, mais non obligatoire, de prématernelle pour tous les enfants de 4 ans à partir de 2017, en priorisant les milieux défavorisés et en évaluant, par la suite, la possibilité de déployer le réseau sur l'ensemble du territoire en se basant sur une analyse approfondie des résultats de la première phase.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, refuse la proposition d'amendement de Mme Léger (Pointe-aux-Trembles).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Leitão, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 94, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, soit maintenant adopté.

27 avril 2016

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 94 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 94 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le principe du projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de tenir compte des changements apportés à la délimitation des circonscriptions électorales conformément à l'Avis de l'établissement de la liste des circonscriptions électorales du 12 octobre 2011, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 93 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 93 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est adoptée.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de tenir compte des changements apportés à la délimitation des circonscriptions électorales conformément à l'Avis de l'établissement de la liste des circonscriptions électorales du 12 octobre 2011.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 93 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

27 avril 2016

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, propose que le projet de loi n° 93, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de tenir compte des changements apportés à la délimitation des circonscriptions électorales conformément à l'Avis de l'établissement de la liste des circonscriptions électorales du 12 octobre 2011, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 93 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 28 avril 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 31, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 avril 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON